



Communiqué de presse

Personne de contact
Téléphone
E-mail
Embargo

Alain Bichsel
+41 31 322 67 12
alain.bichsel@ebk.admin.ch

Hedge funds: évolution du marché, risques et réglementation

10 septembre 2007 – Dans un rapport publié aujourd’hui, la Commission fédérale des banques (CFB) analyse les aspects essentiels de l’activité liée aux hedge funds du point de vue de la stabilité du système, de l’intégrité du marché, de la protection des investisseurs et des sites d’implantation économiques. Ce rapport traite par ailleurs du cadre réglementaire et fiscal en Suisse.

Les hedge funds suscitent depuis longtemps déjà d’intenses débats, tant sur le plan national qu’international. La CFB, ces dernières années, s’est également penchée à plusieurs reprises sur le sujet et livre à présent le fruit de ses travaux dans un rapport de synthèse. Ce dernier est notamment consacré à l’essence, à l’évolution et aux risques du secteur des hedge funds ainsi qu’à l’approche de la Commission fédérale des banques en matière de réglementation et de surveillance.

L’agitation actuelle sur les marchés financiers, pour certains illiquides, souligne toute la pertinence, en termes de stabilité financière, d’une surveillance efficace par les banques d’investissement internationales des risques de contrepartie dans leurs relations d’affaires avec des hedge funds. La CFB attache une grande importance à cet aspect dans le cadre de sa surveillance des banques suisses actives à l’échelle mondiale.

Au niveau international, la Suisse représente un marché essentiel pour le placement de produits de hedge funds. Elle joue, en revanche, un rôle encore mineur en tant que site d’implantation pour les gérants de hedge funds et de domicile pour les hedge funds. La CFB soutient les efforts visant à favoriser, grâce à de meilleures conditions-cadre, leur implantation.